

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/20

**Extrait du Registre
Des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 07 DECEMBRE 2020
Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Madame Marie-Laure FILIPPINI – Adjointe au Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; ANGELI Filippu Antone ; ELEGANTINI Muriele ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Monsieur PAOLI Christian à Monsieur FRATICELLI Jean-Jacques
Monsieur PIERI Pierre-Louis à Monsieur SUSINI Vincent
Monsieur PIREDDA Albert à Monsieur SALDANA Esteban

Absents : ROCCHI André ; SANTONI Marie-Josée ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; Monsieur PAOLI Christian.

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000,00 Euros, au bénéfice de l'Association d'aide aux personnes âgées - EHPAD « A ZIGLIA ».
Exercice 2020

Intervenant (s) : Madame Marie-Laure FILIPPINI

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 10 Décembre 2020

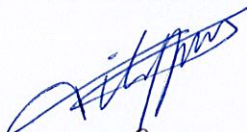
Monsieur André ROCCHI - Monsieur Christian PAOLI - Madame Anne-Marie DAMIANI-CHIODI - Madame Marie-Pierre GAMBOTTI et Madame Marie-Josée SANTONI quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil décide Le Conseil décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000,00 Euros, au bénéfice de l'Association d'aide aux personnes âgées pour soutenir l'ensemble du personnel de l'EHPAD « A ZIGLIA » confronté aux difficultés quotidiennes renforcées par le risque sanitaire.

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2020 - Chapitre 65

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme


Marie - Laure
FILIPPINI